

## **Dossier Zaid : problème d'affiliation – M. H.**

Le Comité de Contrôle LFH est composé de Mr. G. T. (siégeant seul comme président faisant fonction en application de l'article 7.5 du Règlement d'Ordre Intérieur de la LFH, vu l'urgence).

### **Sont également présents :**

- Monsieur M. H. (Joueur)
- Madame A-L B. (Présidente ZAID)

### **LES FAITS**

Le Joueur M. H. est affilié au club du ZAID dont il demande sa désaffiliation le 5 septembre 2019. Le club du Zaid accepte sa désaffiliation mais oublie de l'encoder dans le logiciel de la fédération. Le 15 septembre 2019, M. H. a été inscrit sur la feuille de match de son ancienne équipe du Zaid, en Mineure Régionale 3. M. H. affirme ne pas avoir participé à cette rencontre.

### **PROCEDURE**

M. H. sollicite le comité de contrôle afin de faire annuler sa participation au match 217032 et ainsi faire reconnaître son droit de jouer cette saison dans un autre club.

### **LE JUGEMENT**

Le Zaid ne s'est pas opposé au transfert de M. H., et a confirmé qu'il n'avait pas joué le match en Mineure Régionale 3, qu'il n'était pas censé participer à ce match, et que la mention de son nom sur la feuille était une erreur administrative du capitaine de cette équipe.

S'agissant manifestement d'une erreur administrative, le CC est d'avis que l'on peut considérer que M. H. n'a pas participé à une quelconque compétition avec le club du Zaid, et que rien ne s'oppose à ce qu'il participe avec un autre club à toutes les compétitions pour lesquelles il est qualifié.

### **PAR CES MOTIFS**

Le Comité décide :

Que Mr. M. H. peut participer avec un autre club à toutes les compétitions pour lesquelles il est qualifié.

Frais de dossier : néant

*Date : 11/10/2019*